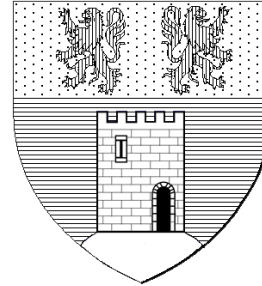


# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

**Président : M. MAGNUS Philippe, Maire**

**Secrétaire(s) de séance : Mme TREMORI**

**Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves, FEMY Michaël.**

**Absents : Mme MURAT Lou, MM RIGAT Alex, MICHEL Cédric et RICHAUD Guillaume, excusés.**

Le Maire ouvre la séance à 18 H 00 en accueillant Olivier BOSCO, Président du Comité des Fêtes, David PLATTO, exploitant du Bistrot Communal, ainsi que les participants dans le public.

Il précise que l'invitation faite à Olivier et à David est destinée à favoriser les liens entre le Bistrot et le Comité des Fêtes afin de créer des relations de collaboration harmonieuses.

Le bistrot est devenu de fait « le cœur du Village », le Comité des Fêtes a développé et boosté l'animation. Le bistrot est une activité commerciale et le Comité des Fêtes est une association. Tous deux concourent à l'animation du village et à la qualité de vie des habitants.

Les choses étant stabilisées avec la reprise du bistrot, il faut que chacun s'y retrouve. L'objectif est de traiter les choses au fond dans un esprit constructif pour prévenir toute difficulté.

La question de la réservation de la salle des fêtes pour le réveillon est abordée. La réservation a été enregistrée avant la sélection des repreneurs. David et Nadia qui prennent leurs marques n'avaient pas prévu d'organiser un réveillon.

Établi le : 26/01/2024

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

Le Conseil Municipal décide qu'à compter de 2024, la Salle des Fêtes sera automatiquement réservée le 31 décembre au soir pour le Bistrot en vue de l'organisation du réveillon de la Saint-Sylvestre.

Le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

### **1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023**

Le projet a été transmis par mail le 11 décembre. En l'absence d'observation, il est adopté à l'unanimité.

### **2- INFORMATIONS DIVERSES**

La réouverture du bistrot communal et l'inauguration se sont déroulés fin novembre-début décembre. Les premiers retours confirment que le choix unanime était le bon. Le Maire précise que si d'aventure des problèmes devaient apparaître, il se rapprochera immédiatement des exploitants pour rechercher des solutions.

La décoration du village a été appréciée. Christine et son équipe, Marie-Pierre sont remerciées pour leur implication dans ce beau travail de mise en valeur du village pour les fêtes de fin d'année.

Les analyses d'eau sont bonnes.

Les panneaux ont été placés à l'envers pour montrer le mécontentement de la commune dans un contexte général d'abandon et de mépris pour le monde rural.

La convention qui lie la commune à la Poste pour le maintien de l'Agence Postale Communale a été prolongée d'un an dans l'attente de la nouvelle convention en cours de négociation avec l'Association des Maires.

Le Marché de Noël et de la soupe d'épeautre qui a rassemblé 120 personnes a été une véritable réussite. Les organisateurs et les bénévoles sont félicités.

Le Budget a fait l'objet de rentrées de recettes :

Attribution de compensation (AC) de la Communauté de Communes pour 19 131 €.

Subvention au titre des amendes de Police pour 903 €.

Subvention du Département au titre des dégâts d'orage pour 12 000 €.

Les travaux de reprise des enduits et peinture suite au dégât des eaux dans l'appartement de l'étage de l'ancienne Poste ont été réalisés. Le bail pourra ainsi être signé.

Les locaux du rez-de-chaussée sont libérés. Jérôme VASAPOLLI et l'association Terra Méouge ont donné leurs congés.

### **3- COMPTE-RENDU DE LA MEDIATION AVEC LE SIVOS**

La médiation judiciaire en formation Plénière (SIVOS, Commune de Lachau, Avocats et Médiateur) s'est déroulée le vendredi 8 décembre à 9 H 30 à Nyons.

Les participants étaient les suivants : le Président de la Commission de Médiation accompagné d'une médiatrice en formation, Alain FRACHINOUS, Président du SIVOS et Maire de Séderon avec son avocat Me BLANC, Yves BLANC, Philippe MAGNUS et l'avocat de la Commune, Maître DARNOUX

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

Après rappel par le Président de la Médiation du cadre très formel, les parties ont présenté successivement leurs positions respectives.

Les débats ont porté sur les mandats pour négocier, la propriété du bâtiment de l'Ecole qui est restée à la Commune de Séderon, les modalités de répartition des frais.

Après de longs échanges, un accord s'est dessiné sur les éléments suivants :

La commune de LACHAU n'adhère pas au SIVOS, elle est simplement liée au SIVOS par convention.

Elle bénéficie des recettes de fonctionnement en atténuation des dépenses. Ainsi à l'article 1 de la convention sera rajouté le bénéfice des recettes de fonctionnement (élément reconnu par le SIVOS et son avocat d'entrée de jeu).

Sur l'article 3 relatif à l'investissement : la Commune examinera les demandes de participation aux travaux sur demande du SIVOS (les avocats se rapprocheront pour la rédaction de la clause)

Les participations seront recalculées au 1er janvier 2023 du fait de la dénonciation de la convention par le Conseil Municipal de Lachau le 18 novembre 2022

Concernant les suites, le SIVOS et le Conseil Municipal de LACHAU seront informés des accords intervenus. Les avocats poursuivront la formalisation des accords avant retour de la convention modifiée devant le SIVOS et le Conseil Municipal de Lachau pour validation.

#### **4- DESIGNATION D'UN REFERENT « FORET COMMUNALE »**

Dans le cadre des travaux en cours entre la CCSB et les associations des communes forestières 04, 05 et 26, il est demandé à chaque commune de désigner un référent « Forêt communale ». Ce travail nécessite de la disponibilité et des participations très régulières aux séances de travail. Guillaume RICHAUD a délégué pour la forêt communale. Il sera consulté sur sa disponibilité. En cas d'impossibilité, le Premier Adjoint participera aux travaux.

#### **5- AFFECTATION DE LOCAUX AUX ASSOCIATIONS**

C'est un sujet récurrent. Suite à la question soulevée par Alex et en son absence lors du dernier Conseil, le sujet a été reporté.

Pour éviter un nouveau report, la question est abordée. Après échanges, le Conseil Municipal adopte les décisions suivantes :

La Mutte affectée un temps au Comité des Fêtes ne donnant pas entière satisfaction, le local de Terra Méouge ayant été libéré depuis dans l'ancienne Poste, le Comité des Fêtes se verra attribuer le local de droite du rez-de-chaussée de l'ancienne Poste. Les équipements et matériel volumineux du Comité des Fêtes seront stockés dans le garage communal.

Le char du Comité des Fêtes sera entreposé dans un lieu extérieur choisi par le Comité des Fêtes afin de libérer l'espace dans le hangar communal.

La Mutte sera affectée à l'employée communale pour le stockage du petit matériel.

L'estrade, propriété de la Commune et affectée principalement aux manifestations culturelles du Luminaire, sera remise sur les conseils d'Henri AMIC dans Notre Dame de Calma à proximité de la porte d'entrée pour limiter les déplacements.

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

Deux armoires seront achetées et installées dans la Salle du Conseil pour y entreposer les archives du Luminaire, de Chaupatine...

## **6- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS**

**Station d'épuration** : suite aux recommandations du SATESE, l'entreprise « Les Techniciens de l'Eau » est intervenue sur la station d'épuration pour le réglage d'une poire. Ils recommandent pour plus de sécurité, le changement de deux poires supplémentaires avec leurs câbles et de reprendre la connectique. Un accord est donné sur le devis. La station nécessite avant le printemps un gros entretien : débouchage des casiers, arrachage des mauvaises herbes, réparation de la bâche, remise en place des pièces en PVC. Ce travail sera confié à Marie-Pierre et à l'employé de la CCSB.

**Voirie** : profitant de l'intervention de l'Entreprise MISSOLIN sur la RD 201, un devis pour travaux urgents de 1 500 € a été accepté. Des devis ont été demandés pour un chiffrage poste par poste des points signalés sur l'ensemble de la commune suite aux dernières intempéries. Les devis feront l'objet d'un examen détaillé lors d'un prochain Conseil pour définir un plan d'action, des priorités et un calendrier.

**Horloge** : La Commune est actuellement liée par contrat à l'entreprise PACCARD. Suite à des dysfonctionnements signalés, il a été demandé à la société PLAIRE de Sisteron d'intervenir. Le technicien a manipulé l'automate et a constaté que la panne venait d'un contacteur. Le contacteur a été remplacé, le jeu des aiguilles réglé. Tout est rentré dans l'ordre, l'horloge sonne et est à l'heure. Satisfaite par le rapport réactivité/qualité/prix de l'entreprise PLAIRE, la Commune la mettra en concurrence avec l'entreprise PACCARD pour un contrat de maintenance.

**Elagage** : Les besoins seront définis pour un passage de l'épareuse par Lysian GOURJON avant le printemps en vue de maintenir un entretien régulier.

**Déploiement de la fibre** : toutes les conventions ont été signées. La livraison devrait intervenir avant le début de l'année. Au début 2024, les opérateurs entreront en piste. En mai 2024 les premières mises en services pourraient intervenir.

**Renforcement des réseaux électriques** : les raccordements seront effectués en avril. Yves assure le suivi et la coordination de ces deux chantiers.

**Terrain Michel** : une réunion de chantier est fixée au 6 janvier pour définir un cahier des charges précis qui sera soumis au Conseil pour validation.

**Affouage** : Francis VITAL se propose de couper le bois communal restant en contrepartie de la livraison de 4 stères. Après discussion, la proposition est jugée insuffisante, le volume estimé à 30 stères minima et un accord acceptable à hauteur de 1/3 – 2/3 soit 10 stères livrées pour la Commune. Une nouvelle consultation est ouverte.

**Compostage collectif** : il sera obligatoire au 1er janvier 2024 sous peine de pénalités. Il permet d'économiser 1/3 des déchets. Sandrine IRENEE est la référente pour la Commune. Elle a assisté à une formation avec Marie-Pierre. Un deuxième composteur sera installé sur le terrain MICHEL.

**Réhabilitation du Café PAU / Chez Rosette** : La transmission de l'Avant-Projet-Sommaire avec le chiffrage de l'opération est annoncé fin de semaine prochaine.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

---

Dès réception, les demandes de subventions pourront ainsi être adressées à l'Etat, le Département et la Région.

**Ecurie SARLIN** : l'actualisation des devis du retard pris par les délais d'instruction du permis de construire fait apparaître une hausse très significative. Une rencontre avec Christophe MINETTO est fixée pour rester dans l'enveloppe. Si un accord intervient, le démarrage du chantier pourrait intervenir début mars 2024.

**Commission des listes électorales** : la commission de contrôle des listes électorales se réunit "au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin". Pour les années sans scrutin national au suffrage universel direct, comme 2023 la commission de contrôle des listes électorales doit se réunir avant le 29 décembre 2023. Bernadette AUMAGE, Bernadette GOURLOT et Lou MURAT se réuniront le 28 décembre pour l'examen des inscriptions et des radiations afin d'arrêter la liste.

**Galette des Rois, et Vœux à la population** confirmés le samedi 16 janvier à 16 H 00.

### **7- QUESTIONS DIVERSES :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater en investissement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 le quart des crédits mandatés au cours de l'exercice 2023 sans attendre le vote du Budget Primitif 2024.

En l'absence de questions diverses, le Maire remercie les participants en leur souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et lève la séance à 20 H 43.

---

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet